

MYPRESQU'ÎLE

My Presqu'île
13 rue du Griffon
69001 LYON

Objet : Projet Presqu'île à Vivre – chantiers urbains – contributions et propositions

Mesdames, Messieurs,

My Presqu'île souhaite en premier lieu vous alerter sur le contexte urbain actuel, fortement contraint par la commande politique impérieuse de déploiement de la ZTL dans le cadre du projet Presqu'île à Vivre en juin 2025. Nous observons une démultiplication des chantiers et ouvertures de chantier, dans un espace-temps très réduit, lesquels entraînent une forte pression pour les conducteurs de travaux, les concessionnaires et leurs sous-traitants, et par extension pour les acteurs économiques en première ligne sur un certain nombre de chantiers.

Nous avons pu l'observer dans le cadre de notre participation à la cellule de supervision Presqu'île à Vivre, avec des glissements répétés des calendriers de travaux, des dates de début des travaux, des carences de matière première non anticipées, et de façon générale, une carence d'information en anticipation auprès des acteurs économiques : Rue Emile Zola avec un calendrier interminable et une activité de chantier sur site plutôt anarchique et inégale ; Rue Jean Fabre / Jacobins avec une carence de matière première retardant la livraison, rue Palais Grillet / 4 Chapeaux, les chantiers devaient durer 2 semaines par rue, sont laissés en suspens depuis de nombreuses semaines ; Rue de l'Ancienne Préfecture avec une annonce tardive du démarrage des travaux, une absence de réunion publique collective auprès des acteurs économiques ; nous observons ainsi des arbitrages et recalages réguliers, signe de forte tension des acteurs techniques pour tenir l'intégralité des chantiers ouverts ou à ouvrir et tenir les délais spécifiques à chaque projet.

Nous avons pu également mesurer cette alerte et inquiétude via de nombreuses remontées de terrain de commerçants individuelles ou lors de nos rencontres My Presqu'île, le sentiment des commerçants est de subir un étouffement, sans accompagnement économique il faut le souligner. Or pour des acteurs économiques et notamment des commerçants indépendants, il n'est pas possible de tenir indéfiniment dans une configuration dégradée sans risquer l'asphyxie économique.

MYPRESQU'ÎLE

Pour autant, en avril 2024, nous sommes dans une configuration de travaux encore relativement modérée, mais nous savons qu'entre avril 2024 et juin 2025, les projets et chantiers suivants doivent débuter ou potentiellement démarrer, voire être terminés pour les besoins de la ZTL :

- Le projet de réaménagement la rue de l'Ancienne Préfecture démarré en avril 2024
- Le projet du « Hub » lignes de bus sur l'ouest de la place Bellecour / rue Chambonnet
- Le projet de réaménagement du Quai Tilsitt / Joffre (qui ne nous semble pas prioritaire mais pourtant annoncé du 1/01/2025 au 1/11/2025)
- Le projet de réaménagement du linéaire rue de la Barre / Bellecour / Chambonnet pour la mise en place de la VL 12 dont le calendrier annoncé semble complètement inadapté et incompatible avec la mise en place de la ZTL (du 02/01/25 – 01/03/26, 1 an et 3 mois pour une voie lyonnaise ???) : nous renouvelons notre demande de suspension de cette portion de projet, le temps d'observer le démarrage et le fonctionnement de la ZTL en entrée et sortie sur l'ensemble du linéaire)
- Le projet de réaménagement de la rue Grenette à partir de mai 2024, dont nous avons appris dans la presse le lendemain du dernier comité de pilotage PAV, le calendrier précis et ses conséquences
- Le projet de réaménagement de la Place des Cordeliers, lequel visiblement sera largement retardé par rapport à la mise en place de la ZTL alors qu'il est stratégique
- Le projet « éphémère », nébuleux et abstrait de la rue de la République à piétonner
- Le projet de réaménagement de la rue de la Martinière / Place Rambaud
- Le projet de réaménagement de la Place Tobie Robatel, dont nous n'avons aucune nouvelle mais qui pourtant semble stratégique dans le cadre de la refonte des circuits de bus
- Le projet de réaménagement de la Montée Saint Sébastien qui ne nous semble pas prioritaire et qui depuis sa mise en place, n'a servi qu'à enclaver le bas des pentes
- Le projet de réaménagement de la rive droite du Rhône sur une première portion partant du pont Lafayette jusqu'au Pont Wilson, lequel nous semble « périlleux » de mener dans une temporalité concordante avec la mise en place de la ZTL.
- Et un ensemble d'autres petits aménagements et travaux sur de nombreux secteurs en Presqu'île ...

Aussi, vous comprenez la très grande inquiétude de My Presqu'île et de nombreux commerçants à l'approche de cette phase surchargée et sans doute impossible à mener sur tous les fronts entre 2024 et 2025. C'est pourquoi nous vous sollicitons afin de revoir l'ordre des priorités de chacun de ces projets et faire les arbitrages nécessaires afin de :

- Protéger absolument les activités économiques, notamment les zones commerciales très denses dont les chantiers doivent avancer et finir en priorité : Rue Emile Zola, Rue de l'Ancienne Préfecture, Rue Grenette...
- Vérifier la comptabilité entre les projets urbains en cours ou à venir avec la mise en place de la ZTL et son bornage en juin 2025
- Préserver au maximum l'accessibilité tous modes à la Presqu'île en amont et pendant une première phase de déploiement de la ZTL
- Nous souhaiterions qu'en parallèle de la cellule technique de supervision chantier, soit mise en place une cellule de coordination communication vers les acteurs économiques

MYPRESQU'ÎLE

Par ailleurs, nous souhaitons vous transmettre un récapitulatif des propositions et contributions réalisées par My Presqu'île tout au long du projet Presqu'île à Vivre. Il nous semble que les comités de pilotage PAV sont de plus en plus descendants et que l'écrasante majorité des propositions formulées par les acteurs sont rejetées ou ignorées, compte tenu de la cadence du projet imposé par la commande politique d'une ZTL à déployer en juin 2025.

Un accompagnement renforcé à la transition par la Métropole et la Ville de Lyon

Pour accompagner ces importantes transitions urbaines, My Presqu'île estime que la ville de Lyon et la Métropole de Lyon doivent mettre en œuvre tous les moyens possibles pour accompagner au mieux les riverains et acteurs économiques, soit par des mesures transitoires, soit par des mesures pérennes, ou encore par une communication institutionnelle renforcée déclinée par les acteurs et parties prenantes du territoire : OLTC, LPA, Agence des mobilités, Mairies d'arrondissement, acteurs économiques et associations de commerçants... voir propositions ci-après

My Presqu'île s'est organisée depuis quelques années dans un mouvement de fédération des associations afin de pouvoir développer nos ressources, moyens et impact. Depuis 2006, nos subventions de fonctionnement Ville de Lyon n'ont pas évolué, alors que la Métropole de Lyon a augmenté légèrement sa subvention de fonctionnement depuis 2 ans, en plus de mesures exceptionnelles. Notre fonds d'animation Presqu'île représente désormais environ 650 adhérents (My Presqu'île + 7 associations + partenariat Vitrine des Pentès), nous sommes à l'échelle de grandes fédérations de commerçants en France, qui généralement ont des subventions de fonctionnement bien supérieures et des moyens largement plus développés afin de pouvoir jouer un rôle de moteur, d'accompagnement des évolutions et mutations du commerce et d'animation du territoire. Nous pensons qu'il peut être le moment, pour l'année charnière 2025, dans des modalités et un dimensionnement des ressources à discuter de manière partenariale, de mieux doter collectivement nos associations, afin de permettre à notre réseau de faire face aux enjeux du commerce de demain et de la Presqu'île du futur.

Le défi de la communication

Qu'on le veuille ou non, au moins dans la phase amont ou les premières années de développement, les projets de type piétonnisation / apaisement / mise en place de ZTL sur des centres villes marchands engendrent des craintes, des peurs, légitimes ou fantasmées, que ce soit de la part des commerçants, des riverains ou de la clientèle de manière générale. Les points de crispation se portent généralement sur l'accessibilité au territoire, le stationnement, la mobilité de manière générale qui peut être ressentie comme entravée, à tort ou à raison selon les partis pris du projet.

En l'occurrence, le projet Presqu'île à Vivre a d'ores et déjà engendré un effet négatif d'opinion car le scénario touchant à des usages de mobilité emblématiques de la Presqu'île (traverser la Presqu'île par la rue Grenette, refonte complète de la desserte des lignes de bus entraînant une perte de correspondance sur le secteur emblématique de l'HDV) a été retenu. Cet effet d'opinion est largement entretenu médiatiquement et sans doute encore pour quelques mois / années, avant d'avoir pu observer les véritables effets du projet.

MYPRESQU'ÎLE

Aussi il nous semble qu'il manque à la fois dans le discours politique et stratégique des collectivités, dans l'affichage concernant la transversalité des politiques publiques d'aménagement et les politiques publiques du commerce et de l'artisanat, et dans la mise en œuvre partenariale du projet Presqu'île à Vivre, une brique de nature à envoyer un message plus fédérateur, plus engageant pour le territoire et qui soit en mesure de renverser positivement la communication autour du projet Presqu'île à Vivre.

A ce sujet, My Presqu'île a identifié la bonne pratique de Rennes Métropole / Ville de Rennes qui a depuis 2016 développé un plan d'action pour renforcer le commerce de centre-ville (2^e plan 2023-2026 en parallèle de la mise en place d'une ZFE en février 2023) co-construit de manière partenariale avec les chambres consulaires et 5 fédérations de commerçants ou syndicats qui a la mérite de porter un discours partenarial fort et positif avec un plan d'action associé portant sur des mesures ou compensations de nature à garantir l'attractivité et le développement du centre-ville marchand.

<https://metropole.rennes.fr/un-deuxieme-plan-daction-pour-renforcer-le-commerce-de-centre-ville>

Proposition de Refonte du dispositif PDIE en faveur des salariés de la Presqu'île

Nous attirons votre attention sur le dispositif PDIE dont My Presqu'île est porteur via une convention TCL / Sytral / My Presqu'île depuis de nombreuses années et qui nous permet de proposer une réduction de 5€ par mois sur les abonnements TCL (26-64 ans) pour nos adhérents et leurs collaborateurs. Malheureusement ce dispositif a toujours été peu séduisant sur la forme et lourd administrativement. Pour autant, nous pensons qu'il est très important de conserver ce type d'avantages à même de susciter des changements de comportements de mobilité, compte tenu des évolutions urbaines à venir et de la ZTL en particulier. Le projet Presqu'île à Vivre ne met quasiment pas en perspective le sujet des personnes qui travaillent en Presqu'île, or il aura forcément un impact sur leurs déplacements et leurs comportements de mobilité. Cette transition urbaine ne doit pas se traduire par une difficulté supplémentaire pour le recrutement ou la fidélisation des collaborateurs.

Avec le projet Presqu'île à Vivre, les évolutions de DSP en 2025 (RATP / Keolis) et la reprise de la billettique au sein de la nouvelle SPLM, nous demandons que la Métropole puisse étudier une nouvelle offre PDIE que My Presqu'île pourra porter pour ses adhérents et leurs collaborateurs (Ex : 3 mois d'abonnement gratuits par exemple pour nos adhérents et leurs collaborateurs, avec une mise en place administrative simple). Cette proposition pourrait permettre à My Presqu'île de mieux se positionner sur son rôle d'animateur mobilité sur le territoire et renforcer son réseau d'adhérents sur une cible professionnelle (commerce ou tertiaire).

MYPRESQU'ÎLE

<p>Aménagements urbains</p>	<p>Des aménagements urbains hautement qualitatifs / design et innovants sur les secteurs périphériques de la Presqu'île qui serait de nature à matérialiser les parcours marchands (rue de la Martinière, Rue Romarin, Rue Emile Zola, Rue Ancienne Préfecture, Rue Mercière non piétonne et de notre point de vue la Rue Victor Hugo qui nécessiterait un aménagement en mobilier urbain et un projet végétal digne de ce nom) et à susciter la destination</p>
<p>Mobilités / déplacements</p>	<p>Ex : Mise en place d'une gratuité totale ou partielle des transports en commun (gratuité le WE comme dans d'autres villes, gratuité pour les – de 10 ans comme à Rome...), création d'abonnements annuel famille à tarif très abordable, création d'un D-ticket à l'allemande...</p> <p>Mise en place d'une navette gratuite pour irriguer ou faire le tour de la ZTL (Ex Rennes)</p> <p>Mise en place de navettes ou lignes régulières pour desservir les parkings sous utilisés : PO Cité Internationale, Marché Gare à Confluence, Gerland...</p> <p>La mise en place de vélos taxis gratuits (ou avec titre de transports) sur le périmètre de la ZTL portés par exemple par le Sytral pour les besoins de déplacement des personnes âgées, personnes à mobilité réduite, visiteurs et touristes, à même de compenser certaines ruptures de charge ou de correspondance entrainées par la refonte des lignes de bus</p>
<p>Ayant-droit et exceptions d'entrée dans la ZTL</p>	<p>Pour certains commerçants (typologies à définir), il est indispensable de pouvoir autoriser leurs clients à venir chercher un achat encombrant au plus proche du commerce, et donc de bénéficier d'une autorisation temporaire d'entrée dans la ZTL.</p> <p><u>Ex Rennes : Annexe 1</u></p>
<p>Stationnement (tous modes)</p>	<p>La mise en place d'une communication dédiée à l'accessibilité à la Presqu'île par l'intermédiaire des parcs relais (et le cas échéant un réajustement des horaires de fonctionnement au bénéfice de la vie culturelle et des activités de soirée en Presqu'île), par l'intermédiaire des parcs publics centraux ou périphériques</p> <p>Communication renforcée sur l'application LPA Parking pour réserver sa place, vérifier les places disponibles</p> <p>Opérations spéciales stationnement gratuit ponctuellement voitures ou vélos dans les parcs LPA ?</p> <p>Développement de places de stationnement pour vélos sécurisés en extérieur sur la Presqu'île</p>

MYPRESQU'ÎLE

Communication Signalétique Espaces publicitaires	<p>Pouvoir déployer des plans / QR Code Shopping sur signalétique harmonisée en Presqu'île / entrées de Métro / Atribus / locaux vacants : à relier au guide shopping Presqu'île</p> <p>Réserver des panneaux JC Decaux en amont de la mise en place de la ZTL pour communiquer sur la Presqu'île : à relier au guide shopping Presqu'île en termes de communication</p>
Communication digitale	<p>Créer une rubrique « shopping / Commerces » sur les sites institutionnels Ville de Lyon et Métropole de Lyon, Only Lyon ... pour renvoyer vers les sites de nos associations / fédérations / groupements et ainsi booster leur audience : Ex : www.mypresquile.com</p>
Développement de services aux clients	<p>Accompagner le développement de services aux clients de type IzzyTown : shopping main libre + reverse logistique déchets + avantages fidélité</p> <p>Accompagner le développement d'une conciergerie de centre-ville : point d'information, point bagages, relais colis et Click and collect</p>
Soutien aux associations du territoire	<p>Un soutien financier renforcé et unifié aux associations du territoire, et My Presqu'île via le fonds d'animation Presqu'île, pour bâtir un programme d'animations globale et locales unifié et cohérent tout au long de l'année</p>

Annexe 1 : Exceptions dans la ZTL de Rennes (Février 2023)

Sans justificatif	Avec justificatif
<ul style="list-style-type: none"> • Les cycles et cycles à pédalage assisté ; • Les taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur • Les véhicules d'intérêt général prioritaire parmi lesquels les véhicules de police, de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, les véhicules d'entreprises de sécurité, les véhicules de maraude • Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage parmi lesquels les ambulances de transport sanitaire, les véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires et exploitants de réseaux en intervention, les véhicules de collecte des déchets, service d'entretien, de maintenance et de nettoyage, • Les véhicules de transport de fond, les placiés, • Les autobus et autocars, les véhicules d'auto partage non banalisés • Les cortèges et véhicules officiels • Les engins de travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants : Justificatif de domicile • Commerçant(e)s, et entreprises domiciliées dans le périmètre : Justificatif de domiciliation • Personnels médicaux (médecins, infirmiers, kinés...) : Caducée • Déménageurs : Arrêté municipal, justificatif d'intervention pour chargement/déchargement • Commerçants ambulants : facture ou ticket de droit de place • Véhicules d'entreprises (artisans) : Justificatif d'intervention ou de travaux • Véhicules de livraisons : bon de commande ou de livraison • Aides à domicile : attestation employeur, planning de tournée... • Personne à mobilité réduite : carte mobilité inclusion • Patient ayant RDV chez un praticien situé dans la ZTL : confirmation de RDV • Client devant récupérer un achat encombrant : preuve d'achat • Clients des hôtels : confirmation de réservation • Accompagnateur de personne dans l'incapacité de conduire : certificat médical + justificatif de domicile